

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Juin à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belle-Église, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 10 juin 2025

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 19

Présents :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique – COURTAUT Sylvie (suppléante) – Messieurs BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – CHEVALLIER Laurent – GOUSPY Christian – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MERMET Alain – MOKTHARI Abdelafid – PIGEON Emmanuel – VALLET Hervé – VANHOUTTE Denis – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – GRANGER Philippe (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – CAUCHIES Daniel – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GORINE Ludovic – GOUPIL Jean-Louis – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – THOMAS Jean-Jacques

Pouvoirs :

Monsieur CAUCHIES Daniel à Monsieur LETELLIER Alain

Monsieur CHEVALLIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-07 – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 juin 2025 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-08 – Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Président présente le compte administratif 2024, lequel se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 067 804,41 €uros
Recettes :	2 191 812,94 €uros
Solde d'exécution 2023 :	485 776,51 €uros
Excédent	1 609 785,04 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	2 444 834,51 €uros
Recettes :	2 607 276,18 €uros
Solde reporté 2023 :	156 386,86 €uros
Excédent	318 828,47 €uros

Résultat brut de clôture : 1 928 613,51 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 425 130,00 €uros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €uros

Résultat net de clôture : 503 483,51 €uros

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame MARGERY Dominique, **approuve à l'unanimité, le compte administratif 2024**, (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

Délibération n° 2025-09 – Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur PONT, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2024 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024.**

Délibération n° 2025-10 – Affectation du résultat d'exploitation

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter le résultat d'exploitation cumulé 2024 à hauteur de 1 106 301,53 Euros, à l'article 1068 de la section d'investissement.

Le Comité Syndical, **valide à l'unanimité, cette affectation du résultat d'exploitation.**

Délibération n° 2025-11 – Adoption du budget supplémentaire 2025

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2025 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 427 713,51 Euros**, répartis comme suit :

Section d'exploitation : 567 483,51 Euros

Section d'investissement : 1 860 230,00 Euros

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le budget supplémentaire 2025.**

Délibération n° 2025-12 – Approbation de la convention de remboursement avec la commune de Méru

Monsieur le Président indique que le SMEPS va réaliser des travaux de pose de canalisations et de poteau d'incendie sur la commune de Méru - rue Marceau. Il précise que la commune doit rembourser le montant des travaux de pose du poteau incendie au syndicat, par le biais d'une convention de remboursement.

Le Comité Syndical **autorise à l'unanimité**, le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Méru.

Délibération n° 2025-13 – Approbation du nouveau Contrat Territorial Eau et Climat

Monsieur le Président indique que le SMEPS a élaborer, dans le cadre des directives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un nouveau Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) couvrant la période 2026-2031. Il précise que ce contrat à l'échelle du territoire des Sablons, regroupe les actions nécessaires à la préservation de la ressource en eau (SMEPS), ainsi que les actions liées à la performance de la gestion des eaux usées (SMAS) et à la gestion à la source des eaux pluviales (CCS).

Le Comité Syndical **adopte et autorise à l'unanimité**, le Président à signer le CTEC des Sablons.

Délibération n° 2025-14 – Demande de subvention auprès de l'AESN pour l'étude de préfiguration PSE

Monsieur le Président indique que le SMEPS a été sollicité pour mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), dans le cadre de l'animation agricole que réalise le SMEPS sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). Il précise que les PSE permettent de rémunérer un service environnemental (protection de la ressource en eau) sur la base d'indicateurs de résultats et que l'étude de préfiguration peut être financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (à hauteur d'environ 50 000 €).

Le Comité Syndical **autorise à l'unanimité**, le Président à réaliser une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Délibération n° 2025-15 – Approbation de la convention de groupement de commande CCS-SMAS-SMEPS pour les études géotechniques

Monsieur le Président rappelle l'intérêt de négocier les prestations d'études géotechniques à l'échelle des trois collectivités CCS, SMAS et SMEPS, afin d'obtenir de

meilleures conditions tarifaires et présente le projet de convention de groupement de commandes.

Le Comité Syndical, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à un accord-cadre concernant les prestations d'études géotechniques, avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est composé des six délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2025-07** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 juin 2025
- **Délibération n° 2025-08** – Approbation du compte administratif 2024
- **Délibération n° 2025-09** – Approbation du compte de gestion 2024
- **Délibération n° 2025-10** – Affectation du résultat d'exploitation
- **Délibération n° 2025-11** – Adoption du budget supplémentaire 2025
- **Délibération n° 2025-12** – Approbation de la convention de remboursement avec la commune de Méru
- **Délibération n° 2025-13** – Approbation du nouveau Contrat Territorial Eau et Climat
- **Délibération n° 2025-14** – Demande de subvention auprès de l'AESN pour l'étude de préfiguration PSE
- **Délibération n° 2025-15** – Approbation de la convention de groupement de commande CCS-SMAS-SMEPS pour les études géotechniques